



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2010

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI
-- Cécile GAUVILLE/HERBET - Guillaume MARECHAL – Michel CAILLOUX - Philippe
HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Christophe KROL - Philippe PORCHER – Alain
TROUVE - Jacky MELIQUE - Stanislas HALAMA - Sylvie BERTIN

Absents : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Jacky MELIQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Sandra DINET pouvoir à Françoise LEDOUX

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 décembre 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour la réévaluation du montant locatif d'un logement Ecole Roquesable :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'un des logements de l'école Roquesable est toujours occupé par une ancienne enseignante de l'école. Dans la mesure où cette personne a fait valoir ses droits à la retraite et qu'elle souhaite continuer à occuper ce logement, il a été décidé de réévaluer le loyer de son logement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de porter le loyer mensuel à 500 € à compter du 1/03/2010.

3. Délibération afin de fixer un tarif pour la publicité dans le mensuel « Fleurines et Vous » :

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission communication en matière de tarifs publicitaires pour le « Fleurines & Vous ».
Les tarifs se structurent comme suit :

1/6 de page	50 €
1/8 de page	75 €
1/2 page	500 €
1 page	1000 €

Après un large débat et s'appuyant sur le principe que le bulletin mensuel fleurinois n'est pas un journal de publicité, l'assemblée passe au vote. Le vote s'exprime comme suit : 16 voix pour et 3 abstentions (C.KROL, F LEDOUX, C GAUVILLE/HERBET).

4. **Délibérations afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander au titre de la DGE des subventions pour des travaux prévus en 2010 :**

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal le 1^{er} projet qu'il souhaite présenter au titre de la subvention DGE :

- Travaux de réhabilitation mairie 3^{ème} phase dans la continuité des travaux commencés en 2008 et 2009

Les travaux sont estimés à 38 802.24 € HT détaillés comme suit :

- Peinture : vitrification du parquet salle du conseil et entrée, menuiseries extérieures façades mairie : 7 486.85 € HT
- Maçonnerie : bureau du Maire + aménagement du local archives : 17 225 € HT
- Toitures (pièces annexes) : restauration : 9 216.12 € HT
- Pose d'un volet roulant dans la nouvelle pièce annexe : 797.27 € HT
- Remise en état horloge : 2 281 € HT
- Changement des alarmes mairie et annexes : 1 796 € HT

- Total des travaux HT : 38 802.24 € HT

Ce projet sera financé comme suit : - Subvention DGE : 17 461.00 € HT

- Autofinancement : 21 341.24 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE pour ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal le 2^{ème} projet qu'il souhaite présenter au titre de la subvention DGE :

- Travaux de réfection du logement de fonction situé derrière la mairie

Les travaux sont estimés à 150 444.55 € HT détaillés comme suit :

- Rez de chaussée (entrée) : 6 150,81 € HT
- Escalier : 14 734.29 € HT
- 1^{er} étage : 66 423.39 € HT
- Combles : 63 136.06 € HT

- Total des travaux HT : 150 444.55 € HT

Ce projet sera financé comme suit : - Subvention DGE : 67 700.05 € HT

- Autofinancement : 82 744.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE pour ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal le 3^{ème} projet qu'il souhaite présenter au titre de la subvention DGE :

- Remplacement des menuiseries extérieures à l'école maternelle

Les travaux sont estimés à 55 523.81 € HT

- Total des travaux HT : 55 523.81 € HT

Ce projet sera financé comme suit : - Subvention DGE : 24 985.71 € HT

- Autofinancement : 30 538.10 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE pour ce dossier.

5. Délibération afin de valider le choix de la commission d'appel d'offres pour l'étude centre bourg

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 39 cabinets d'étude ont répondu à la consultation pour l'étude du centre bourg et 6 cabinets ont fait une proposition.

Parmi les 6 cabinets, 3 ont été retenus par la commission d'appels d'offres et auditionnés en présence de représentants du Parc Naturel Régional Oise Pays de France partenaire de ce projet qui financera 80 % de cette étude.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, suite à la réunion de la commission d'appels d'offres réunie en mairie le 1^{ER} février 2010 et informe le Conseil Municipal que le cabinet retenu est le cabinet LEBLANC/VENACQUE en groupement avec des architectes de l'Agence PATTOU TANDEM et STRATE.

Le montant de la proposition est de 75 764 € HT.

Le Conseil Municipal valide ce choix et autorise Monsieur Le Maire à signer au nom de la commune toutes les pièces afférentes au marché.

Monsieur Le Maire rappelle que cette étude et cette proposition devront être validées par le PNR courant mars.

6. Délibération afin de valider le choix de la commission d'appel d'offres pour les travaux prévus à l'église

Cette délibération est reportée à une séance future du conseil municipal puisque le travail de la commission d'appel d'offres n'est pas totalement terminée, Monsieur LEGENDRE, maître d'œuvre du dossier doit étudier les propositions et nous rendre un rapport.

7. Délibération afin de régler les subventions à la Maison de l'emploi et à la Mission locale accordées en 2009 par la CCPS :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'avant la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Senlis, des subventions avaient été accordées à la Maison de l'Emploi pour un montant de 52 460.58 euros ainsi qu'à la Mission Locale Interterritoire Oise Sud pour un montant de 48 272.67 euros. Ces subventions devront être versées aux organismes au prorata du nombre d'habitants suivant un tableau de répartition établi par le liquidateur de la Communauté de Communes du Pays de Senlis.

Pour Fleurines, le montant versé :

- A la Maison de l'Emploi est de 3 196.56 euros
- A la Mission Locale est de 2 941.38 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour verser ces subventions.

8. Délibération pour le recrutement de 2 jeunes dans le cadre des contrats passerelle :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} juin 2009, dans le cadre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, des contrats d'accompagnement dans l'emploi peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable une fois. L'état prend en charge 90 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création de 2 contrats passerelle à temps partiel à raison de 20 heures par semaine. Ces jeunes renforceront l'équipe des agents techniques et aideront à la surveillance de la cantine le midi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P n°2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du « CAE Passerelle » dans le cadre jeunes,

D'adopter la proposition de Monsieur Le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à 22:10 heures.

Le Maire
Philippe FALKENAU

1^{ère} Adjointe
Eveline NICOLAS

2^{ème} Adjoint
Claude BOUHELIER

3^{ème} Adjoint
Bernard VERSCHELDEM

4^{ème} Adjoint
Maurice OUERFELLI

5^{ème} Adjoint
Philippe HULOT

Conseillère Municipale
Sylvie BERTIN

Conseiller Municipal
Michel CAILLOUX

Conseillère Municipale
Sandra DINET

Conseillère Municipale
Mireille FALQUE

Conseillère Municipale
Cécile GAUVILLE HERBET

Conseiller Municipal
Stanislas HALAMA

Conseiller Municipal
Henri KIRIEL

Conseiller Municipal
Christophe KROL

Conseillère Municipale
Françoise LEDOUX

Conseiller Municipal
Guillaume MARECHAL

Conseiller Municipal
Jacky MELIQUE

Conseiller Municipal
Philippe PORCHER

Conseiller Municipal
Alain TROUVE